

**20 Question de Mme Katrin Jadin au ministre des Finances sur "l'antenne de sécurité juridique d'Eupen-Malmedy" (n° 766)**

**20 Vraag van mevrouw Katrin Jadin aan de minister van Financiën over "het bijkantoor voor rechtszekerheid in Eupen-Malmedy" (nr. 766)**

20.01 **Katrin Jadin** (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, d'après les informations que j'ai reçues de votre administration Sécurité juridique au sujet de la création de l'antenne Eupen, celle-ci va se poursuivre dans le courant de l'année 2015. Nous sommes ici dans le cadre de la mise en œuvre de Coperfin, réforme lancée en 2004 par vos prédécesseurs. Mais la phase de transition visant la création de l'antenne sécurité juridique ne paraît pas si évidente. Je m'explique.

À partir de janvier 2015, l'actuelle antenne sécurité juridique Malmedy sera renommée antenne de sécurité juridique Eupen-Malmedy, pour répondre au besoin de la Communauté germanophone. Simultanément, monsieur le ministre, le ressort des bureaux de l'enregistrement faisant partie de cette antenne sera partiellement adapté. Les communes de Waimès et de Malmedy, pour ce qui concerne les parquets de tâches Successions et divers, seront détachées des bureaux de l'enregistrement de l'antenne sécurité juridique Eupen-Malmedy et transférées vers les bureaux du même type dans l'antenne sécurité juridique Verviers. Jusque-là, pas de problème. Les communes de Malmedy et Waimès feront toujours partie du ressort du bureau de l'enregistrement Actes Authentiques Malmedy de l'antenne sécurité juridique Eupen-Malmedy, ce qui porte à la confusion!

Lors de l'élaboration de Coperfin et dans la décision du gouvernement de l'époque (législature 2003-2007), il avait été clairement mentionné qu'une antenne de sécurité juridique serait installée dans chaque arrondissement judiciaire. Je n'ai évidemment aucun problème à ce que l'on adapte en fonction des besoins. Je voudrais toutefois attirer votre attention – ce qui ne vous étonnera pas –, sur le fait que l'installation de l'antenne de sécurité juridique qui devra voir le jour à Eupen puisse se faire dans des conditions correctes.

Monsieur le ministre, pourriez-vous clarifier cette phase de transition de la situation? Quelles seront les étapes concrètes suivantes de la mise en place de l'antenne de sécurité juridique à Eupen?

Confirmez-vous la décision de principe, que je considère comme acquise mais je préfère l'entendre de votre bouche, du SPF Finances et de votre département d'instaurer cette antenne de sécurité juridique à Eupen?

20.02 **Johan Van Overtveldt**, ministre: Monsieur le président, madame Jadin, l'administration générale de la Documentation patrimoniale a dû prendre la décision de réorganiser l'administration Sécurité juridique, anciennement appelée secteur Enregistrement, Successions et Hypothèques, afin de l'adapter à la régionalisation de certains impôts. Cette nouvelle structure prend effet dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 suite à la prise en main par la Flandre des tâches liées à ces impôts régionaux.

Dans la nouvelle structure de l'administration Sécurité juridique, il y aura désormais des antennes sécurité juridique comprenant chacune une conservation des hypothèques et des bureaux d'enregistrement à tâches différenciées.

Il a également été décidé que chaque circonscription judiciaire devait être le siège d'une conservation des hypothèques. Eupen n'ayant à ce jour pas sa propre conservation des hypothèques, sa création est donc devenue indispensable. Cette dernière sera introduite de manière progressive afin de répartir les communes concernées entre les conservations de Verviers et de Eupen et, ensuite, répartir les documentations y afférents de manière optimale. Grâce à cela, nous assurerons le respect des décisions suivant les procédures issues de Coperfin.

20.03 **Katrin Jadin** (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie pour la clarification que je vous demandais quant à la décision de Coperfin initiale de 2004 et j'entends qu'on reste dans cette ligne; je m'en réjouis.

Ensuite, j'entends que tous les moyens seront mis en place pour arriver au ruling qui permettra à la future Conservation des hypothèques d'Eupen de fonctionner correctement.

Au vu de votre réponse, j'ose espérer que la transition se fera le plus rapidement possible.

Le **président**: Danke sehr!

Madame Jadin, vous pouvez aussi poser votre question en allemand. Un de vos prédécesseurs était Albert Gehlen.

20.04 **Katrin Jadin** (MR): Je sais!

Le **président**: Il y a vingt ans, il posait des questions en allemand.